



Anticiper et gérer le risque prud'homal

Présentation :

Tout employeur court, un jour, le risque d'être poursuivi par un salarié devant le Conseil de prud'hommes. Appréhender le fonctionnement de cette juridiction tout à fait spécifique constitue une aide précieuse pour affronter cette épreuve. Cette formation « Anticiper et gérer le risque prud'homal » permet à un employeur poursuivi par un salarié devant le Conseil de prud'hommes d'organiser sa défense et de mettre toutes les chances de son côté pour gagner son procès.

Organisation :

Durée : 1 jour (7 heures)
Tarif : 950 Euros nets de taxes quel que soit le nombre de participants
Public concerné : Directeur d'établissement
Pré requis : Aucun

Les + JURISADOM

Formation conçue avec un vocabulaire clair et accessible.
Etude de cas et Mises en situation concrètes
Intègre les nouvelles dispositions de la loi MACRON

Objectifs de formation

Appréhender les rouages du procès prud'homal afin d'adopter la meilleure stratégie face à une assignation devant le conseil de prud'hommes.

Programme

1^{ère} partie : Qu'est-ce qu'un conseil de prud'hommes ?

Présentation du conseil de prud'hommes
Qui sont les conseillers prud'hommes ?
Comment les conseillers prud'hommes sont-ils répartis, organisés et comment fonctionnent-ils ?

La saisine du conseil par l'employeur
Les motifs de saisine
Le recours à un avocat
Comment saisir le Conseil de prud'hommes

3^{ème} partie : La contestation d'une décision du conseil de prud'hommes.

La procédure d'appel
Le pourvoi en Cassation
Les autres voies de recours (l'opposition, la tierce opposition, le recours en révision)
L'exécution du jugement

2^{ème} partie : Le procès prud'homal

La préparation du procès
La procédure de conciliation
La procédure de jugement
La procédure de référé
Développer ses moyens de défense (exceptions de procédure, fins de non-recevoir, demande reconventionnelle, péremption d'instance)